

L'Ère Nouvelle

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

AIME DESILETS, RÉDACTEUR.

W. H. ROWEN, PROPRIÉTAIRE.

L'ÈRE NOUVELLE, JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

ABONNEMENT:

Pour six mois... Pour douze mois... Outre les frais de Poste.

TARIF DES ANNONCES

Pour la première insertion, par ligne... Pour les insertions subséquentes, par ligne...

RAPPORT

De Simon L. Dawson Ecuyer, Surintendant de la RIVIÈRE ST.-MAURICE.

Québec, 17 juin, 1854.

Monsieur, — La grande crue des eaux qui a eu lieu le printemps dernier avait démontré la nécessité d'augmenter et de renforcer les travaux qui ont déjà été entrepris sur le St.-Maurice.

En conséquence de ce bon état de choses, les droits de bois (limits) furent très recherchés, et les faiseurs de bois étendirent considérablement, durant l'hiver passé, leurs opérations.

Les dommages causés par cette crue extraordinaire des eaux, le printemps dernier, et la perte que quelques uns des faiseurs de bois ont éprouvée, par leur propre imprudence, pour avoir placé leur bois sur la glace, sur le grand St.-Maurice, n'empêchèrent guère l'esprit d'entreprise qui s'est déjà manifesté avec des résultats si avantageux, pour qu'on fasse aux travaux les additions qui, si les faiseurs de bois y apporment eux-mêmes les soins ordinaires, leur assureront, dans tous les cas, la sûreté de leur propriété.

Je vais maintenant vous soumettre quelques tableaux qui accompagnent cette lettre. Dans ma prochaine je vous relaterai brièvement la manière dont les pertes que j'ai mentionnées plus haut ont eu lieu et je vous expliquerai alors la méthode que les faiseurs de bois devraient adopter, à mon avis, pour descendre leur bois, (driving) afin qu'ils puissent le rendre au bas du St.-Maurice d'une manière prompte et sûre.

Bômes à l'embouchure du St.-Maurice. — Il y a eu pendant quelques temps une énorme pression sur ces bômes, causée par la grande quantité de bois que la crue des eaux a entraîné vers l'embouchure, lorsque l'inondation était à son plus haut point. Le principal bôme de traverse, en avant duquel les jetées d'arrêt ont été construites l'hiver dernier, ont tenu ferme jusqu'au bout, et c'est à cette cause que l'on doit attribuer principalement la conservation du bois. Le bôme de côté bondant les jetées quarrées ploya considérablement, et pendant quelque temps on craignait qu'il ne cédât; mais au moyen de chaînes doubles par lesquelles on l'assujéti, il fut mis à l'abri de tout danger.

Le bôme volant placé dans le chenal de l'Est s'étant enfoncé, cela me fut, faisant passer à la dérive une quantité comparative peu considérable de billets, mais il fut immédiatement rattaché à sa position première, et en mettant en cage une partie du bois à mesure qu'il descendait, et en en retirant une partie dans un bôme placé plus bas, le retour d'un pareil accident fut évité. Dans l'estimation ci-jointe, il est pourvu à la construction

de 12 nouvelles jetées; 3 desquelles devront être placées dans le chenal de l'Est, 3 à l'extrémité supérieure de l'île au Cochon, 4 au bôme principal, une à la pote dans le chenal de l'Ouest au-dessus du pont, et une autre au-dessus du bôme principal; cette dernière sera placée de manière à rendre plus facile l'empilement du bois. Les poteaux d'amarrage mentionnés dans l'estimation seront élevés partie sur la rive de l'île Christophe, et de chacun d'eux de longues chaînes s'étendront jusqu'au bôme; le reste sera disséminé par le groupe d'îles de manière à permettre d'y amarrer les cages, tandis que le bois sortira des bômes.

Chutes de Grati. — On se propose de couler en cette endroit 6 petits sautoirs pour maintenir les bômes volants en place, et pour faciliter leur extension au printemps.

Shawenegan. — Je suis convaincu qu'aucun bôme d'arrêt ne pourrait résister dans la baie inférieure de Shawenegan, dans une inondation telle que celle qui a eu lieu le printemps dernier, à moins que le bois ne s'appuyât sur des jetées inclinées et placées en avant, ainsi que c'est le cas pour le bôme principal de traverse à l'embouchure de la rivière. Je crois donc devoir recommander la construction de 16 jetées additionnelles et par ce moyen j'ai toute confiance que le maintien du bôme serait assuré.

Les caisses dans le grand remous ont besoin d'être élevées et il conviendrait d'en construire de petites pour couvrir la rive Est, à une courbe du rivage située presque vis-à-vis le pied de la glissoire et où il y a quelque fois que le bois est endommagé. Le coût probable de la construction de ces jetées est compris dans les estimés.

Les quatre caisses additionnelles que l'on se propose de couler dans la baie supérieure, et les six jetées qui sont nécessaires pour appuyer le grand bôme volant conduisant de l'île supérieure à la rive principale au-dessus du rapide des Hérites, rendront facile et sûre l'extension des bômes de direction au printemps, et le placement de ces bômes dans leur position respective coûtera en conséquence moins de temps et de dépenses.

Grande Mère. — La petite chaudière basse construite dans le printemps de 1853, à la tête du chenal de l'Ouest, à un coût de £75, a été emportée par les glaces ainsi que 4 bômes avec chaînes, le 8 mai dernier. Je suis certain que les chaînes dont la valeur est d'environ £100, seront recouvrées quand les eaux seront basses. La hauteur actuelle de l'eau empêche que le fonctionnement de la glissoire soit affecté par la destruction de la petite chaudière; mais elle devrait être remplacée par une autre plus grande et mieux bâtie et qui serait chargée de pierres tel que pourra dans l'estimation. Lorsque l'eau est atteinte sa plus grande hauteur pendant l'inondation du printemps dernier, elle atteignait presque au niveau de la chaudière principale, dont l'élevation au-dessus des basses-eaux est de 25 pieds. J'ai donc proposé l'addition de deux rangs d'assises à sa hauteur, ce qui fera disparaître tout danger à l'avenir de voir les eaux s'en échapper. Les huit petites caisses qu'il est question de couler faciliteront grandement le placement des bômes de direction dans le printemps et rendront la dépense moins considérable.

Chutes de La-Tuque. — Comme cet endroit est le seul où le dommage causé aux travaux a été considérable, et comme il m'a été impossible de m'éloigner des autres stations pour visiter cette localité éloignée, j'inclus le compte rendu de la personne qui était en charge à cette place quant aux dommages et à la manière dont ils sont survenus.

Assisot qu'il vit la rivière (ainsi qu'il le suppose) complètement libre de glaces, il fit tendre les bômes et mit tous les ouvrages en bon état d'opération. Pendant plusieurs jours il n'y eut pas la moindre apparence de glaces; mais, le 13 mai, il vit descendre un immense banc de glace qui couvrait la rivière d'un rive à l'autre. Dans l'espérance et dans l'intention de sauver les bômes, il se hâta d'essayer de détacher les chaînes et de laisser les bômes flotter au rivage, mais avant qu'il y ait pu parvenir la glace vint frapper le pote principal et le brisa en emportant 1300 pieds, par-dessus la chute. Au même moment les chapignons de la grande écluse furent rompus; il ne crot pas cependant qu'ils aient souffert de grands dommages. Les pertes des bômes qui étaient de la meilleure qualité et de la plus grande valeur ne peut pas être estimée à moins de £187 10s. Il y avait en tout 4000 pieds de bômes laissés à La-Tuque et il en a été perdu 1300 pieds. J'ai inclus dans l'estimation les dépenses nécessaires pour les remplacer. Je suis convaincu que la somme demandée pour compléter les autres travaux à La-Tuque sera suffisante, vu qu'il y a déjà à cette station approvisionnement considérable de matériaux.

À l'égard des travaux qui sont projetés en général on devrait s'attacher à ne perdre aucun temps pour en commencer l'exécution aussitôt que les eaux seront assez basses. Il y a abondance de matériaux à La-Tuque, et il s'en trouve assez à l'embouchure de la rivière pour commencer l'entreprise. À la Grande Mère à Shawenegan, et aux chutes de Grati, on devrait faire des amas de pierres pour remplir les jetées, et il conviendrait que celles-ci fussent construites en hiver, quand le bois nécessaire à leur construction, peut facilement être tiré hors de la forêt.

J'en viens maintenant à parler des pertes souffertes par quelques-uns des faiseurs de bois (Lumbermen), et comme ceux d'entre eux qui avaient du bois caré sur la branche principale du St.-Maurice dans le voisinage des chutes de La-Tuque, on jugé convenable et ont cru qu'il était de leur intérêt d'attribuer ces pertes soit à la nature irrésistible de la rivière, ou à l'administration des travaux, il devient de mon devoir d'expliquer aux commissaires que, du moins en ce qui les regarde, le dommage occasionné à leur bois n'a été que la conséquence de leur propre imprudence, vu qu'ils l'avaient placé sur la glace ou il leur était devenu impossible de le tenir jusqu'à ce que les bômes fussent tendus et qu'ils ne se trouvaient dans un état qui en rendait la descente sûre. Dans le but de prévenir le mal qui pourrait résulter de la circulation de rapports entièrement inexacts et préjudiciables aux intérêts du territoire, et pour empêcher que ces

rapports ne fassent des dommages, je recommande respectueusement la publication de l'opinion que je viens d'émettre. Par les facilités qu'elle offre pour la descente sûre et rapide du bois, la rivière St.-Maurice est supérieure à l'Outaouais et à toute autre rivière que je connaisse, mais pour que les faiseurs de bois puissent profiter de tous les avantages qu'elle présente, ils devraient s'abstenir de placer leur bois sur la glace.

Je parle de la branche principale du St.-Maurice, dans laquelle la rapidité du courant fait amonceler la glace le long du bord, où elle s'éleve dans plusieurs endroits en masse d'une épaisseur énorme. On comprend facilement que de pareils amoncellements subsistent que très peu l'influence du dégel au printemps, et lorsqu'arrive la crue des eaux, laquelle est souvent très soudaine, la glace se divise en larges bancs que le courant entraîne avec une force et une vitesse auxquelles rien ne peut résister. Ceci s'applique particulièrement à la grande étendue qui se trouve entre les Grandes Piles et les chutes de La-Tuque, et sur laquelle la plus grande partie du bois entraîné avec les glaces a été fait. L'action de la glace est moins forte à la Grande Mère et à Shawenegan, parce que ces places sont jusqu'à un certain point protégées par les îles; cependant cette action est assez forte pour emporter tout bôme qui lui ferait obstacle, et il y aurait conséquemment forte évidence, soit à laisser les bômes tendus à la fin de l'automne soit à vouloir les mettre en position le printemps, avant que la rivière ne fût complètement libre de glaces.

Il est donc clair que, dans le premier cas, le bois placé sur la glace serait emporté, et que dans le second, descendant avec la glace, il passerait inévitablement par-dessus la chute avant que les bômes puissent être tendus assez à temps pour le diriger dans les glissoires.

Plein de cette conviction, après que j'en ai passé une saison sur le St.-Maurice, je fis publier pendant des mois dans les journaux un avis recommandant aux faiseurs de bois, de prendre leurs précautions nécessaires pour prévenir la dérive le leur bois, en même temps que celle de la glace sur la branche principale du St.-Maurice.

Je m'aperçus que les personnes engagées dans la fabrication du bois caré durant l'hiver dernier ne firent pas la moindre case de cet avertissement; cependant afin de les garantir autant que possible contre les conséquences de leur propre imprudence, je fis, avant la débâcle de la glace, placer sur les travaux un nombre d'hommes double, de celui que l'on emploie dans les circonstances ordinaires. Les hommes en charge des différentes stations étaient les mêmes qui avaient dirigés le fonctionnement des bômes et des glissoires avec le plus grand succès l'année précédente, et les journaliers employés, étaient les meilleurs et les plus expérimentés que l'on pouvait trouver. Aussitôt que la glace fut descendue assez pour permettre d'en faire l'essai, rien ne fut épargné pour tendre les bômes de direction et pour mettre les glissoires en opération; mais avant qu'il fut possible de dégager les bômes de la glace, dans les baies où ils avaient été mis à l'abri pour l'hiver, une quantité considérable de billets avait été entraîné par les eaux.

Tout homme qui a de l'expérience dans la fabrication du bois, connaît parfaitement combien il est difficile de tendre des bômes dans un courant rapide alors que ce courant charrie du bois, ainsi que le danger et les difficultés sérieuses qui accompagnent cette opération quand il s'agit de placer ces bômes à la tête d'une chute; dans ce cas l'homme qui a le malheur d'être renversé ou qui perd pied est exposé à une mort imminente. A Shawenegan, de 7 hommes qui furent renversés 2 furent entraînés par-dessus la chute, et, dans le même temps, plusieurs d'eux furent entraînés par la Grande Mère, l'échappèrent belle. Malheureusement ces accidents eurent l'effet d'effrayer les hommes au point qu'il devint presque impossible de les engager à travailler. Les tentatives pour placer les bômes furent néanmoins renouvelées plusieurs fois; mais la quantité de bois qui descendait la rivière à cette époque où les eaux s'élevaient à une hauteur presque sans exemple fit échouer tous les efforts, et, en définitive, force fut de rentrer les bômes jusqu'à ce que les eaux se fussent abaissées; ils furent alors placés dans leur position ordinaire, et les glissoires furent mises en opération, ce qui toute fois, n'eut lieu qu'après que tout ou presque tout le bois caré eût été entraîné dans la chute.

Ceux qui avaient placé leur bois dans des endroits où il ne leur était pas possible de le retirer, furent ainsi la cause des dommages soufferts par d'autres aussi bien que de leurs propres, vu que le danger qu'ils avaient commis a eu pour conséquence d'empêcher la mise en opération des glissoires en temps opportun.

La quantité de bois caré fait sur le St.-Maurice, durant l'hiver dernier, est peu considérable en comparaison du nombre des billets; la perte consiste principalement dans le dommage qu'il a éprouvé en passant par-dessus les chutes, et aussi dans le délai et les dépenses indispensables encourues pour le traîner du rivage jusqu'à l'eau et même pour la sortie de la forêt au milieu de laquelle l'inondation en avait porté une grande partie.

La presque totalité des billets en tout, près de 220,000 ont profité des glissoires. Plusieurs milles furent emportés dans le St.-Laurent, et ce fut surtout ceux qui se déchargèrent subitement d'un bôme privé à la chute de Grati, avant que les bômes publics eussent pu être tendus à l'embouchure de la rivière, — il en a été ramassé un nombre considérable dans le St.-Laurent, et je suis d'opinion qu'il n'en a été perdu que très peu.

Voici, suivant moi, les mesures que les faiseurs de bois, devraient, de ce jour, adopter pour assurer leur propriété.

être mis à l'eau, si, toutefois, la nature de la localité permet de le faire sans qu'il soit exposé à aller en dérive; autrement le bois placé sur le chemin à rouleaux, ne devrait pas être déplacé jusqu'à ce que l'on fut certain que les bômes publics fussent tous tendus.

Par exemple, si le bois a été fait en quelque endroit entre les Grandes Piles et la chute de La-Tuque, il devrait être placé un nombre d'hommes suffisant à la Grande-Mère et à Shawenegan, pour aider au besoin à le faire passer dans les bômes et dans les glissoires et pour l'empêcher d'être endommagé dans les remous.

Il devrait aussi être placé quelques-uns dans les autres endroits où il y aurait tout lieu de croire que les billets doivent s'accumuler, ou dans ceux où il serait à présumer qu'ils s'endommageraient en se frottant contre le rivage; quand ces mesures auront été prises, mais pas avant, le bois devrait être descendu avec le moins de délai possible. Si les eaux s'élevaient à une hauteur inaccoutumée, il serait prudent d'attendre quelques jours jusqu'à ce qu'elles s'abaissent, d'autant plus que lorsque la rivière inonde ses rives, ainsi que la chose a eu lieu le printemps dernier, une partie des billets est déposée dans la forêt, et que les dépenses et le délai nécessaires pour les remettre à l'eau sont toujours très considérables.

Il y a peu ou point de places sur le St.-Maurice où la glace s'amoncelle en digues, ainsi que cela arrive dans la Malawaska, le Gatineau et les autres tributaires de l'Outaouais. En conséquence si les billets sont suivis de près et si on prend soin de ne pas les laisser atterrir sur les rivages ou sur les batteries, il ne faudra qu'un nombre d'hommes très limité pour conduire les dérivés de la descente.

Je suis d'opinion qu'en adoptant ces mesures, il est possible de conduire une pièce de bois, en 8 ou 10 jours tout au plus, depuis La-Tuque jusqu'à l'embouchure du St.-Maurice. Cela épargnerait beaucoup de temps, tandis que, si le bois est placé pendant l'hiver dans un endroit où il est impossible de le retirer au printemps, et si l'on n'a pris aucune précaution pour sa descente, autre que de stationner un parti d'hommes à l'endroit où il a été sorti de la forêt, et un autre pour le ramasser à l'embouchure de la rivière, alors qu'il doit parcourir une centaine de miles sans qu'il y ait personne pour en prendre soin et pour le détourner des remous et l'empêcher d'atterrir, il doit naturellement s'écouler plusieurs semaines et même quelque fois des mois, ainsi que cela est déjà arrivé, pour opérer sa descente.

Lorsqu'il arrive que différents lots de bois ont été faits dans des endroits voisins, il serait de l'intérêt des différents propriétaires, de combiner leurs opérations pour la conduite en commun de leur bois, comme s'il n'appartenait qu'à un seul établissement. Cette méthode diminuerait de beaucoup la dépense nécessaire, en autant qu'il faudrait moins d'hommes, que si chaque parti agissait indépendamment de l'autre.

Le bois fait sur la branche principale du St.-Maurice devrait aussi être placé sur des chemins à rouleaux et ne devrait pas être confié au courant jusqu'à ce qu'il fut connu que le bôme public, à La-Tuque, a été tendu; les mêmes précautions devraient être adoptées par la descente depuis La-Tuque jusqu'au bas de la rivière, de la même manière que j'ai recommandé pour le bois qui se fait en bas de cet endroit.

Quand un bois qui se fait sur les tributaires, il conviendrait également dans le cas où il devrait entrer dans la branche principale du St.-Maurice, avant la fin de la débâcle, qu'il fût aussi placé sur des chemins à rouleaux, ou de moins que les cours d'eau où il se trouve fussent fermés par les parties intéressées, au moyen de bômes jetés à leur confluent avec la rivière principale.

Les personnes engagées dans la fabrication du bois sur la rivière Matane gagneraient beaucoup en plaçant un bôme à l'embouchure de cette rivière, parce que bien que le bois n'arrive pas jusqu'au St.-Maurice avant que celui-ci soit libre de glaces, il en sort néanmoins une partie avant que la masse soit rendue, et cette partie qui est sortie la première, se trouvant dispersée sur les rives du St.-Maurice au moment de la plus grande hauteur des eaux, exige beaucoup de travail pour être subseqüemment remis à flot.

Ces dispositions dont je prends la liberté de suggérer la recommandation aux faiseurs de bois, seront tôt ou tard adoptées et mises en pratique, et, quand il en sera ainsi, la descente du bois par le St.-Maurice deviendra pour tous les intéressés une opération aussi facile que satisfaisante.

(Signé) SIMON L. DAWSON. Estimation du coût de quelques travaux dont la construction est nécessaire pour compléter et rendre plus utiles les travaux déjà en voie d'exécution sur la rivière St.-Maurice.

Table with 2 columns: Description of work and Cost. Includes items like '20 poteaux d'amarrage', '16 jetées de bômes', '48,000 pieds de bois', etc.

Table titled 'Baie supérieure' listing costs for various construction materials and labor, such as '400 verges cube de pierre pour remplir les caisses', '2,000 lbs. de bouillons de fer', etc.

Table titled 'GRANDE MÈRE' listing costs for construction work, including 'Une dame basse, de 150 pieds de longueur', '300 verges cube de pierre pour remplir les caisses', etc.

Table titled 'CHUTE DE GRATI' listing costs for construction work, including 'Pour couler 8 jetées pour y amarrer les bômes', '12,000 pieds de bois', etc.

Table titled 'CHUTE DE LA TUQUE' listing costs for construction work, including '1,300 pieds de bômes', 'L'achèvement des travaux coutés', etc.

Table titled 'Sommaire des dépenses projetées' listing a summary of projected expenses for various construction projects.

Table titled 'Sommaire des dépenses projetées' listing a summary of projected expenses for various construction projects, including 'Bômes à l'embouchure du St.-Maurice', 'Baies supérieure et inférieure à Shawenegan', etc.

(Signé) SIMON L. DAWSON, Surintendant de la rivière St.-Maurice.

Agriculture.

DIRECTION DES ENGRAIS. — J'aimerais à savoir de vous quel est l'avantage qu'il y a de charroyer une quantité de terre ordinaire dans la cave d'une grange, et ensuite de la charroyer dans le champ; pourquoi ne serait-il pas aussi bon de labourer dans l'engrais frais et pur et le mêler dans la terre? Cette question, faite par un travailleur, désireux d'avoir une réponse raisonnée, me suggéra l'idée de dire quelque chose sur le sujet de faire des composts.

Pain à Bon Marché

A vendre par le sousigné la Meilleure FARINE d'AVOINE, (l'article le moins cher sur le marché pour faire le pain,) de la manufacture du Moulin Rouge d'Yamachiche.

FORGES RADNOR, Nouvelles Forges - St. Maurice, COMTE DE CHAMPLAIN.

LES sousignés ont l'honneur d'annoncer au public en général, et aux commerçants en particulier, que leurs FORGES RADNOR, En la paroisse de St. Maurice, Comté de Champlain, District des Trois-Rivières, (Autres que les anciennes Forges St. Maurice) sont maintenant en

PLEINE OPÉRATION. L'étendue de ces Forges, la qualité supérieure des mines, leur proximité de toutes communications avec les autres points du pays et avec les Etats-Unis, ont permis aux propriétaires un encouragement mérité, d'autant plus qu'ils pourront

Vendre à meilleur Marché que tous autres propriétaires de Fonderies dans le Bas-Canada; ayant tout le Minerai, et autres matériaux de consommation, dans leur établissement et ses environs. Les sousignés peuvent se flatter qu'un établissement de l'étendue de leur, était devenu nécessaire dans le pays; c'est qu'on y peut faire

TOUTES SORTES D'OUVRAGES, EN FER ET EN FONTE. TELS QUE: -Cares de portes et autres ouvertures, (chose très employée dans les villes pour prévenir l'éroulement des bâisses en pierre et en briques, dans les feux); Poêles ordinaires de toutes espèces et grandeurs; Poêles de cuisine et de fantaisie, sur les meilleurs modèles; Chaudières de toutes sortes; Chaudières à Potasse; Bombes, etc., etc.

ET AUSSI: ROUES pour les CHARS de CHEMIN de FER. TUYAUX pour le GAZ et pour l'EAU. FRONTS de MAISONS en FONTE, UNIS ou ORNÉS.

La boutique attachée aux Forges est munie de Tours et de Machines à Polir les surfaces.

ON Y FAIT A DEMANDE: Toutes sortes de Mouvements pour Moulins, Engins, etc., etc., Bruts ou Polis.

Actuellement en Hongrie et à Vendre aux Trois-Rivières sur le Quai des sousignés:

- 300 Poêles doubles de 3 pieds, 21-2
150 " Simples de 3 "
100 " de 2-1-2 "
100 " de 2-1-2 "
300 Chaudières à sucre, Nos. 3, 4, 5.
1,000 Bombes de toutes grandeurs.
Avec un assortiment de Petits Chaudières, de Poêles de cuisine et de Fantaisie.
S'adresser au bureau des sousignés.
A. LARUE & Cie.
Trois-Rivières, 18 Nov. 1854.

A VENDRE.

DES magnifiques COFFRE-FORTS (Safes) à l'épreuve du feu. S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

Nouvel Etablissement MARCHANDISES NOUVELLES!!

LES sousignés prennent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en main un assortiment de Quinquilles, Epices, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites Etc; Etc, Etc. L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à diable, Verrous, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Couteaux grandes et petites, Cadenas, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virloppes, Mèches, Villes, Ciseaux à mortaises, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinceaux, Niveauux, Equerrres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Limes, Tiers-points, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bucher et à écarter, Coinçage, Cardes à laine, Cardes pour les cheveux et Brosses, Etrilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chantepiles d'étoffe, Balances, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Clous, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc.

ERVICES ET PROVISIONS, un assortiment général, pour le Chantiers et à l'usage des familles. HARDES FAITES: Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vests. Chemises de flanelle Bleue et Rouge. Marchandises-Sèches et d'Etape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc., etc. C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 4 Décembre 1854.

A Vendre AU MAGASIN AMERICAIN.

- 50,000 lbs. de Cassonade,
4,000 gall. de Molasse,
10,000 Cigars,
4,000 lbs. de Casagade de Manilla,
3,000 minots de Sel,
3,000 " de Blé d'Inde,
400 quarts de Lard, usés extra,
200 paires de Convertes de laine,
100 " à Cheval,
40 quarts de Sucre blanc (crusabé),
12 Machines à couper le foin, de la célèbre manufacture de Ruggles, Nourse, Mason & Cie.

--- AUSSI: --- Un grand assortiment de Groceries, Ferronneries, Galeries, Hardes faites, Bottes, etc., etc., etc. Un assortiment complet de marchandises et de charge des chantiers et des marchands de bois. C. W. SAUNDERS, ET CIE. Trois-Rivières, 4 Décembre 1854.

Sel, Sel.

reçu et à vendre par les sousignés. 50 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivières, 4 Décembre 1854.

R. R. R. Proclamation Importante! GRAND MYSTÈRE EXPLIQUÉ!

EN l'an de Notre Seigneur, 1847, en faisant des analyses de chimie, nous avons découvert que par une combinaison de différentes matières végétales, dont il n'avait point été fait usage encore en médecine, nous avons obtenu une composition dont l'effet remarquable devait être de faire disparaître instantanément les plus grandes douleurs et de les faire cesser immédiatement en l'appuyant aux parties affectées. Bien des douleurs, telles que les spasmes, les points, les irritations, ont été maîtrisées par ce moyen, et le système rétabli à son état normal dans quelques minutes.

Ce remède a été introduit dans le monde, en 1849, sous le nom de RADWAY'S READY RELIEF, (PROMPT REMÈDE DE RADWAY.) Des milliers en ont fait usage aux Etats-Unis, et se sont guéris de bien des douleurs et maladies. On s'en sert soit extérieurement, soit intérieurement pris par goutes, suivant les directions, et personne encore ne s'en est servi sans en retirer quelque bienfait en moins d'un quart d'heure.

Que ceux donc qui souffrent de grandes douleurs en fassent l'essai, et en quinze minutes au plus ils se sentiront soulagés et mieux.

Le Prompt Remède de Radway a été le premier et est le seul remède découvert qui ôte instantanément la force des douleurs. Il dégage le système de toutes affections nerveuses, telles que Rhumatismes, Neuralgie, etc.; il est excellent aussi pour les Miasmes. Il est employé avec succès contre les attaques soudaines de

CHOLÉRA, DIARRHÉE, CHOLÉRA MORBUS, CHOLÉRIQUES, PNEUMONIE, DISSENTERIE, CHOLÉRA MORBUS, LES FIEVRES, L'INFLUENZA.

Ces remèdes sont une découverte médicale du siècle actuel. On les prépare d'après une théorie tout-à-fait nouvelle et originale, "pour ôter les douleurs instantanément," et protéger le corps humain contre les attaques soudaines des maladies. Les doses à prendre sont très petites; quelques gouttes seulement font un effet extraordinaire.

CE REMÈDE A GUÉRI: Le Rhumatisme.....en quatre heures, La Neuralgie.....en une " La Grippe.....en dix minutes, La Diarrhée.....en quinze " Le Mal-de-Dents.....en une seconde, Les Spasmes.....en cinq minutes, Le Mal-de-Tête.....en quinze " Le Frisson.....en " " Le Mal-de-Gorge.....en quatre " L'Influenza.....en une heure.

EN FAIT DE Coupures, Contusions, Blessures, Angélus, Morsures, Choléra Morbus, Dysenterie, Tic douloureux, et toutes autres maladies accompagnées de grandes douleurs, le Radway's Ready Relief met instantanément un fin au mal et le guérit à l'instant.

DÉCOUVERTE R. R. R. - N° 2. LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY Possède le pouvoir le plus prompt et le plus puissant sur les maladies chroniques, le Scrofule, la Syphilite, et les maladies de la Peau. Six heures après que la dose aura été prise le patient trouvera que sa santé est entièrement rétablie.

POUR TOUTES ESPÈCES D'HUMEURS. En peu de jours, les humeurs les plus gâtées disparaissent sous l'influence effective du "Renovating Resolvant de Radway. Les Ulcères, les Enflures, etc., etc., et les plus TERRIBLES MALADIES DE LA PEAU Ont été guéries en peu de jours par ce remède. Il est agréable à prendre et le patient n'éprouve aucune sensation désagréable en le prenant.

MALADIES CHRONIQUES. Le même remède a guéri miraculeusement des maladies chroniques attachées au système, telles que corruption du sang, amoindrissement des os, affection des muscles, souffertes depuis dix, vingt, et même quarante ans.

GRAND REMÈDE POUR LES MALADIES DE POUMONS. Toutes personnes atteintes des Pouxons, des Tubercules, des Bronches, de la Toux Sèche, du Crachement de Sang, de la Respiration gênée, etc., trouveront un soulagement immédiat et rétabliront au parfait leurs organes affectés en faisant usage de ce remède.

Ce remède ne connaît pas encore son égal pour opérer ces guérisons. Il suffit d'un jour pour changer la condition des Pouxons et arrêter les progrès de la maladie.

Le public peut se fier à son effet sur les maladies suivantes, savoir: Rhumatisme, Tic douloureux, Goutte, Scrofule, Tumeurs et Ulcères, Bronches, Glandes, Maladies de la peau, Consommation, Toux sèche, Dyspepsie, Maux de Foie, Cancères, Maux de Hanche, Etc., etc., etc.

LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY Est encore un remède excellent et des plus efficaces pour rétablir la constitution, la force et la vigueur des

HOMMES ET FEMMES FAIBLES; AUSSI POUR LES PERSONNES NERVEUSES ET MELANCOLIQUES PRIX - \$1 LA BOUTEILLE. R. R. R. - Découverte No. 3.

RÉGULATEURS DE RADWAY. Un Régulateur suffit pour rétablir le Boyaux et les Foies, dans leurs fonctions naturelles. Deux assurent une évacuation facile à des temps réguliers chaque jour. Quatre à six purgeront comme il faut.

IMPORTANT AUX PRENEURS DE PILULES. Les Régulateurs sont le remède le plus agréable, le plus sain et le plus efficace pour régler les Boyaux, etc. C'est le meilleur purgatif du sang qui soit connu.

Un seul Régulateur vaut mieux que six des meilleures Pilules Cathartiques. Les Régulateurs de Radway sont préparés avec soin d'extraits de gommes d'arbres, de plantes, de racines et d'herbes. Ils produisent un effet bien supérieur à celui de toutes espèces de Pilules, et au lieu d'affaiblir le système comme elles, il donne de la force à tout le corps.

Les Remèdes R. R. R. sont à vendre chez tous les Droguistes. RADWAY & Cie, 162, rue Falton, N.-Y.

Se vendent, à Trois-Rivières, à la Pharmacie du Dr. DUBORD.

WM. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Américain, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

L'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de soit dans la ligne d'Horloger et Bijoutier qu'il vient de faire lui-même à Montréal, consistant en: Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadranets de Bureaux, Pendules à Leviers, Montres d'Or, Do. Levier françaises boîtiers 'agent. Do. A patentes, anglaises, Do. Lepines, Do. Communes, boîtiers d'argent, Loquets, pour miniature, Joints de Monsieur, pour miniature, Epingles, pour miniature, etc., etc., etc.

--- AUSSI: --- Un magnifique assortiment d'articles de goût dans la ligne de Joaillerie. --- ET --- Une quantité de parfumerie de tout genre, ainsi qu'un splendide assortiment de Violons, Accordéons, Boîtes de Musique, etc., etc., etc.

Trois-Rivières, 29 mars 1854. W. A. J. W. invite respectueusement ses amis et le public en général de venir visiter son établissement.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR, Coin des rues Notre-Dame et St.-Gabriel, MONTREAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimires, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché.

--- AUSSI --- Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1852.

AVIS. TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du sousigné.

WM. McDOUGALL, Sect. Trés. janvier 1854.

Aux Mères et Nourrices. Le Trésor des Nourrices et des Mères est le garant par excellence et le seul dont doivent se servir les mères pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débord), les maux de dents et surtout le manque de sommeil auxquels les enfants sont si sujets.

Sa composition est simple et peut se donner en toute sûreté aux enfants les plus délicats et de l'âge le plus tendre. C'est un remède indispensable pour élever de sa famille, et à sa vue des milliers d'enfants. Prix 30 sous la bouteille.

Dr. PICALLET, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec: MM. J. Musson et Cie, rue Duane, O. GIBOUX, M. D. 314, rue du Pont, et autres droguistes de la Haute-Ville. A Québec chez O. GIBOUX, N° 16, rue la Fabrique Haute-Ville, et N° 314, rue du Pont St. Roch. A vendre chez L. A. DUBORD Pharmacien rue Notre-Dame. Trois-Rivières 7 Juin 1854.

Charbon! Charbon. A VENDRE, 40 CHAUDRONS de bon CHARBON pour Forge-rons, etc., à huit piastres et demie le Chaudron. S'adresser à JOHN MARCOUX, Boulanger-Trois-Rivières, ou JACQUES VIGNEAU, Marchand-St.-Grégoire, St.-Grégoire, 28 déc. 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES. VIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une quatrième demande de DIX POUR CENT ou dix schémas par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le premier Novembre prochain, au sousigné.

WM. McDOUGALL, Sec. Trés. C. de G. des T. R. Trois-Rivières, Octobre 1854.

Nouvelles Marchandises. D'AUTOMNE ET D'HIVER. Le Sousigné à l'honneur d'annoncer à ses amis, et au public qu'il reçoit journellement par les nouveaux arrivages un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver consistant en Flanelles, Couvertes, Draps, Satinette, Casimire, Deskins, Patrons de Robes, Châles, Echarpes, Cobourg; et de plus un assortiment général en grosserie et ferronnerie et une grande quantité de Lard et Fleur.

O CHEVENERT. Trois-Rivières 21 Octobre 1854.

ATTENTION. J. J. CRAWFORD désire informer le public des Trois-Rivières et ses environs qu'il vient de recevoir un assortiment général de PARFUMERIE FRANÇAISE. --- AUSSI --- Capots, Vests, Gilets de bureau à la française, Caleçons, corps de laine et chemises fines pour messieurs, Gants et Mitaines pour dames et messieurs, --- tout de marchandises française, fabriquée à Paris et d'après les dernières modes. Bretelles de goût, Cannes, Joujoux d'Enfants de toutes espèces, Musique et Romances avec musique, par les meilleurs auteurs.

Trois-Rivières, 14 Oct. 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries!



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR. JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en main un assortiment de Montres de Lépine et de Leviers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On réparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc. Trois-Rivière, 31 août 1853.

DES magnifiques JOUXES d'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES. Le sousigné informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York. Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame.

AUSSI 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. \$6. Montres en or de £8 et en montant. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouteries. Le sousigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveux. --- Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris.

JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

SOUVENEZ VOUS DE LA BOULE D'OR. Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

J. J. CRAWFORD, PARFUMEUR et BARBIER. J. J. CRAWFORD informe les habitants des Trois-Rivières, qu'il a ouvert sa boutique dans la Maison Neuve de Mde. Pacaud, troisième porte du coin des rues Notre-Dame et des Forges. Il aura en main et à vendre un assortiment choisi et varié de Brosses-à-Chat, Brosses-à-Dents, Peignes, Huites à parfumer et toutes espèces de Parfumeries, qu'il vendra à des prix modérés. Il se fait fort, par son savoir-faire et son habileté dans l'art, de donner satisfaction à ses pratiques en tout ce qu'elles pourront demander de lui dans ses différents départements.

Trois-Rivières, 23 Août 1854.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Américaine. DU CANADA. Etablie pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTRÉAL. Son Honneur le Maire Président. J. H. PHILLIPS, Ecr., Sect. et Gérant en chef. DIRECTEURS: WOL. NELSON, Ecr., M. D. H. T. STRONG, Ecr., Hon. CHAS. WILSON, A. A. DORION, Ecr., G. BROWN, Ecr., J. H. PHILLIPS, Ecr., O. LEBLANC, Ecr., M. P. P. J. DOUTRE, Ecr., J. G. BÉBAUD, Ecr., M. D. LES DRS. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins. MM. BADGLEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIÈRES. P. B. DUMOULIN, Ecr., M. P. P. J. E. TURCOTTE, Ecr., M. P. P. A. POLETTE, Ecr., M. P. P. JOHN McDOUGALL, Ecr., M. P. P. G. BADEAU, Ecr., M. D. V. GUILLET, Ecr., N. P. ED. BARRARD, Ecr. Le Dr. G. BADEAU, Médecin. M. JAS. McDOUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL ASSURANT pendant la maladie, ou durant une Incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine: Bénéfice par sem. Bénéfice par sem. Bénéfice par sem. Bénéfice par sem. Bénéfice par sem. E. s. d. E. s. d. E. s. d. E. s. d. E. s. d. 0 10 0 0 15 0 1 0 0 1 10 0 2 0 0

PAIEMENT ANNUEL. Paiement annuel. Paiement annuel. Paiement annuel. Paiement annuel. E. s. d. E. s. d. E. s. d. E. s. d. E. s. d. 0 15 0 1 2 6 1 10 0 2 5 0 3 0 0

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, aux Trois-Rivières prendre une copie du Montre-Mensuel (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Règlements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDOUGALL. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

NOEL PRATT, RUE ST.-ANTOINE, TROIS-RIVIÈRES.



NOUVEAUX MEUBLES, A l'Enseigne du Poteau de Couchette. Trois-Rivières, 8 Nov. 1854.

LA COMPAGNIE D'EXPRES Britannique et Nord-Américaine. ET DE LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC. Avertit un Bureau, à Trois-Rivières, pour le transport de Marchandises, Argent et Paquets de valeur, à Boston, Hamilton, Toronto, Montréal, Québec et par tout le Canada; Un messenger, laissant Trois-Rivières tous les deux jours, prend soin des effets jusqu'à leur destination.

RALPH LOUTHOOD, Agent. Vis-à-vis l'Agence de la Banque de Montréal. Trois-Rivières, 16 août 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord. AVIS est par le présent donné que John McDougall, Sec. et un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville de Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois Rivières, et à en donner reçu.

HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

MAISON Britannique et Américain. Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIÈRES.

LES sousignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, L'informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Ils feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

LA TABLE Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleure qualité. THOS. G. FARMER. Trois-Rivières, 1 mars 1854.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES TROIS-RIVIÈRES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc. Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés. Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St.-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

NOTICE. ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May, next will be put into the hands my Attorney for collection. JAMES DICKSON. Three Rivers, 19th April 1854.

Changeement de Domicile. DR. PELISSON. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS PIERRE DEVEAU, ECUIER. Trois-Rivières 31 Mai 1854.

Mineral Waters. FRESH from the Springs, always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minerales. Le Sousigné aura toujours en dépôt et continuera à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

pour tous ces objets, et comme le charroyage est très dispendieux, la vraie économie nous dit de réfléchir sur les objets en vue, et arrêter quand nous y sommes parvenus.

Si vous pouvez retirer de dix charges d'engrais, les mêmes éléments de fertilité, que vous avez jusqu'ici retirés de vingt, vous avez gagné en l'épargnant, trois ou quatre piastres de moins d'ouvrage, qui dans le printemps est très à considérer. La quantité n'est pas toujours la valeur. Plus de quatre-vingts livres sur cent d'engrais transportés dans le champ, ne sont rien ni plus ni moins que de l'eau, semblable à celle que nous donnons en abondance les nuages au temps de la plantation.

Encore voyons nous souvent des cultivateurs dans un beau jour d'avril, pendant qu'il vente travaillant à faire des composts dans leurs champs, tournant et retournant avec la pelle leurs tas de fumier, souvent y ajoutant rien, et plus souvent du sable des chemins et de la terre bonne à rien.

Nous parlerons du gain à présent. La perte par l'opération est manifestée à plus d'un esprit. Il fut dit dans une lecture publique, par un célèbre chimiste, qu'à peu près un cinquième de la valeur d'un tas de fumier d'étable s'évapore en un jour comme ci-haut si on tourne et retourne le fumier de la manière ordinaire.

Que le lecteur se rappelle aussi, comme principe qui doit le guider, qu'un des constituants de plus grande valeur du tas de fumier, l'ammoniac, est aussi un des plus volatiles. Il n'a qu'un peu plus de la moitié de la pesanteur de l'air ordinaire. C'est le même composé que celui employé par les dames comme sel odoriférant, et le même qui vous suffoque et votre cheval dans votre étable. Tous les fois que vous sentez quelques odeurs, vous pouvez être certain que l'air absorbe de votre fumier, cependant invisible, souvent aussi rapidement qu'un homme pourrait le faire avec une brochette.

Pour les plantes que l'on cultive à la pêche le vieux mode de labourer dans le fumier comme on le prend dans la cour, est souvent la vraie économie. Rien n'est alors perdu par l'évaporation, et on ne dépense pas son travail à le tourner et le retourner avec la bêche.

Mais pour les jardins, les prairies, on ne peut pas employer le fumier tel qu'il est avec avantage. Répandu sur la surface, toute sa valeur est perdue, et la herse ne le couvre pas. Il faut qu'il soit mis en compost pour la convenance et l'économie. Ceci doit être fait dans la cave, et si on le fait ailleurs, on doit choisir un temps humide pour cet ouvrage.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de faire des composts avec de la terre ordinaire. Peu de fermes sont assez pauvres pour ne pouvoir se procurer quelque chose de meilleur. Si le compost est pour une terre sablonneuse, l'argile pulvérisée par la gelée peut être employée avec avantage. Il est à désirer que l'on épargne l'ammoniac, qui, dit-on, est bien difficile à garder. Il faut un bon bouchon pour le conserver dans une bouteille. L'argile a le pouvoir d'attirer et retenir l'ammoniac, plus que toute autre espèce de terre, de sorte qu'il y a double avantage à l'employer en grande quantité. Pour fertiliser des terres sablonneuses, j'ai mis vingt voies d'argile par acre, et j'en ai retiré de grands avantages. Le réduisant en compost avec du fumier d'étable, ça le rend moins compacte et plus friable.

D'un autre côté, sur un terrain argileux le sable est très bon, surtout si on le met sur la surface et sur l'herbe. Et sur des prairies marécageuses, le sable est presque indispensable pour la croissance de l'herbe. Pour de tels usages, ça peut être la meilleure économie d'employer en compost une grande quantité de sable gras, ou même de sable pur, si on n'a rien de mieux.

L'argile et le sable ne sont, cependant, que de purs changements de sol, opérant en plus grande partie mécaniquement, l'argile rendant le sol sablonneux plus compacte et retenant l'eau et l'engrais, le sable rendant le sol argileux plus ouvert et pénétrable à l'air et aux racines des plantes. De plus comme il a été dit déjà, le sable donne aux prairies une substance connue sous le nom de silex, qu'on ne trouve pas ordinairement dans un tel sol et qui entre beaucoup dans la formation des tiges de toutes les plantes, paraissant comme un cristal pur sur la tige du seigle et autres grains.

Il existe, cependant, ce que ne connaît pas le cultivateur, une autre classe de matériel de bien plus grande valeur que ceux qui ont été nommés, sous la forme de vase de marais et de tourbe. Ces dépôts diffèrent beaucoup, quelques uns n'ayant que peu de valeur, et d'autres ayant précisément les mêmes éléments constituants que le fumier de la grange. Ordinairement ils contiennent les mêmes éléments qui constituent le fumier de grange et d'étable, excepté l'ammoniac. Cet ammoniac, comme nous l'avons vu, existe en plus grande quantité dans le fumier de vache et de cheval, qu'il n'en peut avoir seuls garder. En les mettant dans les caves de la grange, en faisant un compost, de terre de marais et de tourbe, nous ajoutons à la masse la plus grande partie des constituants de l'engrais, et en même temps nous retenant la partie volatile qui autrement s'évaporerait, et qui seule est requise pour rendre le fumier fertilisant.

On n'a trouvé que peu de terre de marais qui n'ait prouvé sa valeur, mise en compost avec du fumier de grange ou d'étable. Quelque fois on trouve un dépôt qui est de valeur

appliqué à la terre où il a été pris. Ordinairement une exposition d'un ou deux ans à l'action de la gelée et de l'atmosphère ou l'application de chaux caustique, ou de chaux délayée avec une solution de sel, neutralisent les acides qui existent dans la plus grande partie des terres de marais.—H. F. FRENCH, dans le N. E. Farmer.

ETRANGER.

Berlin, lundi soir 5 mars. Des dépêches de Saint-Petersbourg nous annoncent que les pouvoirs qui avaient été donnés au prince Gortschakoff par le gouvernement de l'empereur Nicolas sont renouvelés, et que les démarches faites jusqu'à ce moment pour arriver à la conclusion de la paix sont approuvées.

Une dépêche de Saint-Petersbourg mande que les pouvoirs du prince Gortschakoff ont été confirmés, ainsi que la base des négociations de paix admise jusqu'ici.

Berlin, mardi 6 mars. Une dépêche de Varsovie d'hier au soir, rapporte que le défunt czar Nicolas avait déjà rappelé le prince Menschikoff de Crimée, et confié le commandement suprême de l'armée au général Osten-Sacken.

Le général Rudiger est appelé à Saint-Petersbourg par le prince Gortschakoff.

Le général de Wedel est reparti pour Paris où il porte des instructions qui assurent la conclusion du traité avec la Prusse.

Le nouvel empereur Alexandre II promet dans son manifeste de continuer la politique de son père. Le grand-duc Constantin a prêté solennellement serment de fidélité à son frère. Le plus grand enthousiasme s'est manifesté au moment de cette solennité.

On continue d'embarquer de l'artillerie, des chevaux et des munitions. Depuis samedi, vingt-cinq transports à voiles chargent. La corvette Tonnerre est partie hier et le paquebot Euphrate aujourd'hui, avec des officiers anglais et un matériel d'imprimerie. Six grands paquebots, dont trois anglais, se préparent à embarquer des troupes.

Le Loups, parti de Constantinople le 2 mars, portant la correspondance, n'était pas encore arrivé ce soir. Le Byzantin, parti le même jour, annonce seulement qu'Omer-Pacha s'était rendu au camp devant Sébastopol pour avoir des conférences avec les généraux en chef des troupes alliées. Le Byzantin et l'Infernal ramènent des malades.

Madrid, lundi 5 mars. Les cortès ont concédé hier à M. Salamanca le chemin de fer d'Almansa. Aujourd'hui elle discutent l'organisation du parlement.

La question du Black Warrior sera probablement terminée par l'acceptation des explications données par le gouvernement espagnol.

Les débats du parlement sont sans intérêt. Le bill du timbre sur les journaux a été ajourné par les communes à vendredi prochain.

Le budget de l'artillerie a été adopté après avoir été combattu par un seul orateur.

Les nouvelles reçues de Constantinople vont jusqu'au 22 février.

La neige n'avait pas encore disparu en Crimée, et le temps contraignait toujours les opérations militaires. La marche en avant du général Bosquet, contre le général russe Liprandi avait été prématurément annoncée.

Des lettres d'Espatonia, reproduites par le journal de Constantinople, disent aussi que les routes sont impraticables, de ce côté, à cause la neige et de la boue; mais elles donnent à penser que, aussitôt après le retour du beau temps, il sera fort possible qu'Omer-Pacha prenne l'offensive contre les corps russes qui lui sont opposés. L'armée ottomane se trouvant en bon état et pleine d'ardeur.

Le général Niel était reparti le 21 février de Constantinople, sur le Loups, pour se rendre en Crimée.

La levée du blocus des côtes du Danube étant considérée comme positive, les commerçants de Constantinople se montraient fort satisfaits.

FAMILLE DU CZAR.—L'empereur Nicolas Ier Polowitch, né le 6 juillet 1796, mort le 2 mars 1855, laisse après lui une nombreuse famille dont voici le dénombrement :

L'impératrice, son épouse, Alexandra-Féodorovna, ci-devant Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine, née le 13 juillet 1796, fille de son Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

Enfants : 1. Alexandre-Nicolaïewitch, césarewitch et grand-duc héritier, né le 29 avril 1818, marié le 28 avril 1841 à la césarine, et grande-duchesse Marie-Alexandrowna, ci-devant Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, née le 8 mai 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse. De ce mariage sont issus : Nicolas-Alexandrowitch, grand-duc, né le 20 septembre 1843; Alexandre-Alexandrowitch, grand-duc, né le 10 mars 1845; Vladimir-Alexandrowitch, grand-duc, né le 22 avril 1847; Alexis-Alexandrowitch, grand-duc, né le 14 janvier 1850.

2. Marie-Nicolaïewna, grande-duchesse, née le 18 août 1819; mariée, le 14 juillet 1839, à Maximilien, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichmidt; vena le 1er novembre 1852.

3. Olga-Nicolaïewna, grande-duchesse, née le 11 septembre 1822; mariée le 13 juillet 1846 à Charles, prince royal de Wurtemberg.

4. Constantin-Nicolaïewitch, grand-duc, né le 21 septembre 1827; marié le 11 septembre 1848 à la grande-duchesse, Alexandra-Josefowna, ci-devant Alexandra, née le 20 juillet 1830, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg. Les enfants de ce mariage sont : Nicolas-Constantinowitch, grand-duc, né le 14 février 1850; Olga-Constantinowna, grande-duchesse, née le 3 septembre 1851.

5. Nicolas-Nicolaïewitch, grand-duc, né le 8 août 1831.

6. Michel-Nicolaïewitch, grand-duc, né le 26 octobre 1832.

L'empereur laisse en outre deux sœurs; Marie-Polowna, grande-duchesse douairière de Saxe-Weimar; et Anne-Polowna, veuve de Guillaume II, roi des Pays-Bas.

Et une belle-sœur; Hélène Polowna, veuve du grand-duc Michel, ci-devant Frédérique-Charlotte-Marie, née le 7 janvier 1807, fille du feu roi Paul, prince de Wurtemberg, Fière d'roi; mariée le 19 février 1824. Sa fille, Catherine-Michailowna, grande-duchesse, née le 28 août 1827, a été mariée le 16 février 1851 à Georges, duc de Mecklenbourg-Strélitz.

— On lit dans la Patrie : Les lettres de Crimée mentionnent que les batteries françaises ont, dit-on, démolé toute la partie sud de la ville faisant saillie sur le côté du côté des assiégés; mais la basse ville reste encore hors

d'atteinte de nos canons, et c'est cette portion que les Russes ont fortement barricadée.

Les corvettes à vapeur la Reine-Hortense, Primauguet et Roland attendent à Toulon leur ordre de départ.

CORRESPONDANCES.

BUREAU DES TRAVAUX DU ST.-MAURICE.

Trois-Rivières, 31 mars 1855.

M. le Rédacteur.

Dans votre numéro du 22 du courant, que je viens de lire, j'ai vu que vous faites quelques commentaires sur mon rapport concernant les travaux sur le St.-Maurice. Vous aviez, il est clair parfaitement droit de le faire; mais, comme le rédacteur d'un journal public repassant un sujet d'un intérêt général, on aurait pu s'attendre que vos observations auraient été faites avec impartialité et de bonne foi. Dans le cas actuel je crois que cela n'est pas entièrement le cas, parce que votre article, il n'y a pas à s'y tromper, est écrit avec l'intention de créer l'impression qu'il y a eu négligence et reticence de la part de quelqu'un, que les choses n'ont pas été faites aussi ouvertement et honnêtement qu'elles auraient dû l'être; mais il n'y a rien dans mon rapport qui puisse justifier une telle imputation. Afin de mettre vos lecteurs en demeure de juger d'eux-mêmes, il serait peut-être à propos de le publier in extenso dans votre journal. Alors le public verra s'il était possible de mettre dans un document si court toutes les informations que vous paraissez croire nécessaires; et ainsi si on peut en tirer les mêmes conséquences que vous.

Vos imputations, Monsieur, doivent frapper toute personne impartiale, comme injustes et mal fondées. Les travaux sur le St.-Maurice ont été faits et se font publiquement, ouvertement et au vu et de tout le monde, ce bureau est un bureau public ouvert également à tous, et j'ai encore à apprendre qu'aucunes informations concernant les travaux aient été refusées ou retenues. Ainsi, Monsieur le Rédacteur, si vous désirez d'avantage des informations concernant ces travaux vous pouvez en tout temps facilement vous les procurer. Quant aux comptes des dépenses vous pouvez rester satisfait qu'ils seront fournis en temps et lieu.

Votre observation, que la dépense est confiée à des étrangers, à rapport je le suppose, d'une manière spéciale à moi même, car si on peut me dire étranger, je ne vois aucune autre personne concernée dans ces travaux à qui on peut donner ce nom. Les assistants dans ce Bureau ne sont pas des étrangers, les personnes chargées des travaux au différents postes ne sont pas des étrangers, et même les ouvriers et les journaliers sont presque tous de cette ville ou des paroisses environnantes. Je suis donc le seul étranger, et si c'est pour cette raison que vous cherchez à me préjudicier dans l'opinion de vos lecteurs, dont la majorité sont de cette nation tant renommée pour sa politesse aux étrangers, j'ose penser qu'ils ne vous remercieront pas.

Vous dites que vous entendez tous les jours des plaintes que vous êtes forcé de croire, parce que personne ne se donne la peine d'établir le contraire. Si vous faites allusion aux plaintes contenues dans les écrits de la personne qui se donne le nom modeste de "St.-Maurice" je me contenterai de dire, qu'en autant que ces écrits ont paru être dirigés contre moi je n'ai pas cru qu'ils méritaient une réponse. Ils me paraissent faits sans aucun but si ce n'est le désir de manifester le mauvais vouloir de l'écrivain lui-même et je savais que cela échaufferait tout homme sensé d'y faire aucune attention.

D'ailleurs je ne me sentais nullement appelé à reconnaître les productions d'aucun écrivain anonyme qui prenait cette manière lâche de m'attaquer. Espérant que vous voudrez bien insérer cette correspondance dans votre journal.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, Votre obéissant serviteur, SIMON L. DAWSON.

Aimé Desllets,..... Rédacteur. W. H. Rowen,..... Propriétaire.

L'ERE NOUVELLE.



TROIS-RIVIERES, JEUDI 5 AVRIL 1855.

Travaux du St.-Maurice.

Nous publions aujourd'hui le rapport du surintendant des travaux du St.-Maurice tel que nous le trouvons dans le Rapport des Commissaires des Travaux Publics. Nous l'avions promis en le commentant dans notre feuille du 22 ultimo. Nous insérons aussi très volontiers la réclamation du surintendant contre nos remarques dont il se trouve un peu offensé. C'est à tort si l'on veut; mais nous allons lui rendre justice.

La seule lecture de son rapport fera voir que nous n'avons rien exagéré. Tout ce qu'il contient est bien bon, et nous ne nous sommes plaint que de ce qu'on y a omis. En effet l'on n'y trouvera rien de ce que le public a intérêt de savoir, ni "informations sur la condition des travaux," ni détail des "dépenses encourues." Cependant l'ex-commissaire des Travaux Publics, M. Chabot, disait dans son propre rapport que tout cela s'y trouvait. Quant à nous nous n'y voyons qu'un détail des travaux qui étaient encore à faire pour compléter les ouvrages, et une demande d'argent pour les faire. C'est tout, mais ce n'est pas ce qu'il fallait savoir. Le public veut des informations sur ce qui a été fait et un compte-rendu de toutes les dépenses encourues. La négligence dont nous avons parlé ne s'étend qu'à ces deux points. Nous n'avons ni dit ni donné à entendre que les ouvrages étaient mal faits, car nous nous plaignons qu'on nous laisse absolument dans l'ignorance à cet égard. Nous n'avons pas dit non plus que l'argent public était gaspillé, car nous n'en donnons pas plus long. M. Dawson nous a donc mal interprété, et c'est à tort qu'il

nous taxe d'avoir écrit avec partialité et d'avoir été injuste à son égard. Il a d'autant plus tort que nos remarques ne s'appliquent nullement à lui, pas plus qu'à l'homme au service d'un maître dont nous réclamerions un droit ou un acte de justice. Le public n'a nullement affaire à lui; ce qu'il exige, il le demande aux autorités qui lui sont responsables, et c'est ce que nous avons fait en son nom. Mais puisque M. Dawson se mêle de l'affaire, il vient de notre devoir de lui répondre personnellement.

La seule de nos remarques qui pouvait le toucher de près, est l'assertion que nous avons faite que les affaires du St.-Maurice étaient confiées à des étrangers. Il se donne pour le seul, mais le public en connaît plus d'un autre et il sait que tous ceux qui sont là, les canadiens n'ont que des emplois subordonnés et que les bons salaires ne sont point pour eux. C'est une injustice à notre localité, et nous n'avons pas voulu autre chose que de la faire sentir au gouvernement. Quant à M. Dawson, lui-même, nous n'avons qu'à nous féliciter de sa gentillesse et de sa courtoisie; mais il nous permettra de dire avec franchise que le public des Trois-Rivières a toujours regretté son appointment à l'office qu'il occupe, quand plus d'un citoyen de la localité aurait pu le remplir comme lui. Il en est de même pour ses sous-employés.

M. Dawson n'est pas vraiment sérieux de prendre pour excuse que son rapport est un document trop court, pour qu'il ait pu donner toutes les informations que nous exigeons. Etait-ce à nous de le faire assez long pour cela?—les travaux se font ouvertement et aux yeux du public: chacun a-t-il le loisir d'aller les visiter? chacun a-t-il le loisir de faire des dix, vingt, trente et quarante lieues pour s'assurer s'ils sont bien faits? non; chacun s'attend et a le droit de s'attendre qu'on lui donne connaissance du tout, sans même prendre la peine d'aller au Bureau du Surintendant.—Un compte des dépenses sera facilement rendu aux autorités quand elles le demanderont: nous n'avons jamais dit le contraire, et c'est bien de ces mêmes autorités que nous l'exigeons; ce n'est pas nous qui aurions le front de nous présenter dans ce but chez un employé qui ne nous est point responsable et qui par conséquent n'a aucun compte à nous rendre des affaires de son Bureau. A quoi sert de dire qu'il est public?

Il a été question de plaintes: le correspondant "ST.-MAURICE" n'est pas le seul qui en ait fait. Nous le répétons, il nous faut y croire, jusqu'à ce qu'on nous ait rendu le compte que nous demandons du département. C'est là qu'est la négligence, au Bureau des Travaux Publics, et nos plaintes s'adressent aux Commissaires seulement. Nous ne sommes pas à juger entre M. Dawson et "ST.-MAURICE;" nous voulons des données, et quand nous les aurons nous en ferons notre affaire sans égard pour qui que ce soit s'il y a lieu de blâmer quelqu'un. Ce sont là toutes nos insinuations; si personne n'est coupable, l'on ne devrait plus tarder de satisfaire le public intéressé. Nous invitons encore une fois le membre de la ville à faire son devoir.

En terminant, nous dirons à M. Dawson, que nos lecteurs si courtois pour les étrangers savent, comme nous, distinguer l'employé public du citoyen privé. S'ils ne nous ont pas remercié publiquement, nous sommes au moins convaincu qu'ils ne nous ont pas blâmés; nos remarques ont été approuvées de plusieurs, même par de vos amis, mais en gens qui savent juger des choses, il ne vous voyaient pour rien dans l'affaire.

PARLEMENT PROVINCIAL.

PROCÉDÉS DE LA CHAMBRE.

LUNDI, 2 avril. Ce soir, en réponse à M. Papin, M. Drummond promet de prendre des mesures relativement au bill Seigneurial, immédiatement après la vacance.

Sur motion de M. Dufresne, on vota une adresse à Son Excellence pour obtenir une liste des personnes qui ont reçu des licences pour occuper du bois sur les terres de la couronne, situées dans le Comté de Leinster, depuis le 1er janvier 1851 jusqu'au 1er janvier 1855; aussi la quantité de bois coupé et les sommes payées durant cette période, ainsi que les licences ou permis accordés avant ces dates.

Sur motion de M. Langton, un bill pour faire de nouvelles dispositions touchant l'exploration géologique de la province, subit sa première lecture;—aussi première lecture d'un bill de M. Bureau pour faciliter le rachat de certaines rentes foncières dans le Bas-Canada;—première lecture d'un bill de M. Sanborn pour consolider les lois relatives aux droits de bailleurs et de fermiers.

Sur motion de M. Hamilton, on vota une adresse à Son Excellence pour obtenir une copie de toute la correspondance échangée entre le Surintendant de l'Instruction du H.-C. et toutes autres personnes ou personnes, depuis le 1er Janvier 1853, au sujet des Ecoles Séparées.

Sur motion de M. Cameron, un bill relatif aux Compagnies d'assurance étrangères, subit sa première lecture.

Sur motion de M. Laberge, un bill pour pourvoir à l'établissement des Bureaux d'Enregistrement dans tous les comtés du Bas-Canada, subit sa première lecture.

Sur motion de M. Papin, on vota une adresse à Son Excellence pour obtenir un rapport montrant le montant collecté jusqu'au 1er janvier dernier, par le moyen de taxes imposées pour l'érection du Palais de Justice de Montréal; à qui et pour quelles raisons tel montant a été payé; montrant aussi quelle somme reste à être payée en vertu du contrat signé par le Gouvernement pour l'achèvement de cet édifice.

Une motion de M. Chapais pour payer les Délégués-Officiers-Rapporteurs du comté de Kamouraska qui se sont présentés devant la chambre, fut supportée par MM. Drummond et le sol.-gén. Ross, et opposée par MM. Cameron, Langton, Brown et autres membres; cette motion fut finalement retirée.

Un extra de la "Gazette Officielle" de ce jour, annonce que le Gouverneur-Général a déclaré le 19

avril, jour de jeûne et de prières pour le succès des armes de Sa Majesté en Crimée.

MARDI, 3 avril. Il est reçu un message de son excellence, par l'entremise de l'huissier de la verge noire, désirant la présence immédiate de la chambre à la salle du conseil législatif. La chambre se rend en conséquence auprès de son excellence, et étant de retour.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a plu à son excellence donner sa sanction, au nom de sa majesté, aux bills suivants, savoir :

Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Galt à Guelph.

Acte pour conférer à Edward Shortt, écuyer, de Toronto, la réserve de chemin ou concession entre les lots numérotés quinze et seize dans la sixième concession du township de Thorah.

Acte pour incorporer la société évangélique établie à la Grande Ligne, dans le district de Montréal, pour les fins de l'Instruction religieuse.

Acte pour incorporer le collège de Monnoir. Acte pour expliquer un acte intitulé, "Acte pour amender les actes imposant des droits de douane."

Acte pour faire certaines dispositions rendues nécessaires par la séparation des comtés de Holton et Wentworth. Acte pour prolonger le temps pour compléter le havre de Louth.

L'honorable Sir Allan MacNab met devant la chambre: Réponse à une adresse du 22 mars pour copie des instructions royales reçues par son excellence. Il remet aussi à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général qui est lu comme suit:—EDMUND W. HEAD.

Le gouverneur général transmet à l'Assemblée législative copie d'une lettre du Comte d'Elgin, en fermant une lettre de l'empereur des Français au sujet de la somme d'argent votée par la législature canadienne en faveur du soulagement des veuves et orphelins des forces alliées d'Angleterre de France, servant en Orient.

HOTEL DU GOUVERNEMENT. Québec, 2 avril, 1855.

BROOMHALL, DUMFRIESLINE, 8 mars, 1855.

MONSIEUR.—A une entrevue dont m'a honoré l'empereur des français il y a quelques jours, j'ai pu remettre aux mains de sa majesté une copie de l'adresse à la reine, adoptées par les deux chambres du parlement canadien, en novembre dernier, relativement à la victoire d'Alma, et à une appropriation en faveur des veuves et orphelins des soldats marins des armées alliées d'Angleterre et de France, il a plu à sa majesté assurer gracieusement la réception de ce document, dans une lettre à moi adressée, dont j'inclus copie dans la présente en priant votre excellence de vouloir bien en donner communication au conseil législatif et à l'assemblée législative.

J'ai, etc. (Signé), ELGIN ET KINCARDINE, Son excellence, Sir, Edmund Head Bart, etc., etc., etc.

PALAIS DES TUILLERIES, 27 février 1855.

MYLORD.—Je vous remercie de m'avoir communiqué l'adresse du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada à la reine d'Angleterre. Il serait difficile de s'associer d'une manière plus patriotique, plus touchante, au succès de nos armes en Orient et aux malheurs insupportables de cette grande lutte. Emu comme moi, suyez-en persuadé, de l'éloquent témoignage d'une si vive sympathie, notre pays ne verra pas sans être reconnaissant, qu'un souvenir de son origine française, la population canadienne n'ait pas voulu séparer dans ses félicitations et dans ses offrandes, ceux qu'un si noblement la communauté des périls. Veuillez bien être auprès du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, l'interprète de mes sentiments, comme je crois l'être de ceux de la France.

Recevez, mylord, L'assurance de ma haute estime, (Signé), NAPOLEON.

Sur motion de l'honorable M. Robinson, il est ordonné que le dit message soit imprimé.

Sur motion de l'honorable Sir Allan N. McNab il est ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera mercredi prochain, elle sera ajournée jusqu'au mardi suivant, à 3 heures P. M.

— En conséquence des offices de demain et après-demain qui sont presque d'obligation, l'Ere Nouvelle ne sortira point lundi. La chambre sera ajournée pendant ces mêmes jours.

AUX CORRESPONDANTS : M. F. St.-David, sous considération. Des affaires importantes nous empêchent de répondre à l'Inquirer aujourd'hui, ce sera pour notre prochaine feuille.

TROIS-RIVIERES, 3 AVRIL 1855.

M. le Rédacteur. Nous voyons dans votre Journal d'hier que vous êtes tombés dans l'erreur en mettant la distance des trotteurs dans la course qui a eut lieu à Bécancour vendredi dernier, nous pensions que pour le premier mille, le cheval de M. Mayrand a gagné un arpent et un quart sur celui de M. Décoteau; mais ce dernier n'a pas, (à ce que nous avons pu appercevoir) été forcé. Mais au second mille, le cheval de M. Mayrand n'a rien repris de son arpent et demi, et nous pouvons même vous assurer que presque tout le monde qui ont vu trotter les deux chevaux s'accordent à dire que le Castor de M. Décoteau est aussi fort et même plus, que celui de M. Mayrand, et au soutien de ceci, nous disons que M. Décoteau a offert à M. Mayrand de parier \$10 contre \$5, pour une troisième course à partir ensemble et que M. Mayrand a décliné.

CARRIE CLOUTIER fils. J. H.

OPINION DE LA FACULTE MÉDICALE. De Wm. Perry, M. D., Exeter, N. H.

RHUMES, TOUX ET CONSUMPTION.—J'ai été témoin des effets du Baume Pulmonaire Végétal, et j'ai été si satisfait par sa conviction qu'il est un remède sûr, commode et très efficace. A vendre aux Trois-Rivières: par le Dr. Dubard.

REMEDÉ CERTAIN POUR LE RHUMATISME.—L'ÉDO est si certain, qu'on remet l'argent, si la guérison n'a point lieu. Servez-vous du Pain Killel Végétal de Perry Davis selon les directions, et sur 100 cas, vous obtiendrez 99 guérisons. Essayez-le; vous êtes certains qu'il ne vous fera aucun mal, et s'il ne vous fait pas de bien, vous n'avez rien à payer. A vendre aux Trois-Rivières: par le Dr. Dubard.

AMERS ALLEMANDS.—L'estomac prépare les aliments de la bile et du sang, et s'il ne travaille que faiblement, et imparfaitement la maladie de foie en est le résultat certain. Aussitôt donc qu'on s'aperçoit de quelque affection de foie l'on peut être sûr que les organes de la digestion sont en mauvais ordre. La première chose à faire alors est de s'administrer quelque spécifique qui agisse directement sur l'estomac.—le premier ressort de la machine animale—et pour cela nous pouvons recommander les Amers Allemands du Dr. Hoffland, préparés par le Dr. C. M. Jackson, à Philadelphie. Agissant comme altérant et tonique, il aide la digestion, change la condition du sang, et lui donne de la régularité aux veines.

A vendre aux Trois-Rivières, chez le Dr. Dubard.

Naissance. En cette ville, le 3 du courant, la dame du Capt. T. G. Farmer du British & Américain Hotel, un fils.

Décès. A Nicolet, le 31 de mars, après 3 heures de maladie, d'une attaque d'infarction de pommone, à l'âge de 45 ans et 21 jours, dame Agnès Léocadie Denys épouse de Chas Giroux, etc.

BULLETIN COMMERCIAL. Marche des 3-Rivieres et de Montreal.

Table with columns for '3 RIVIERES' and 'MONTREAL'. Rows include 'FARINES', 'GRAINS', 'VAILLONS ET GIBIERS', 'VIANDES', 'PRODUITS DE LA LAITERIE', 'LÉGUMES', 'DIVERS', and 'PRIX COURANTS EN GROS'.

PRIX COURANTS EN GROS. Comptés par un Comité de Courtiers pour le Herald, Montréal.

Table with columns for 'PRODUITS'. Rows include 'ALCALIS', 'FLEURS', 'GAZONS', 'ORGE', 'AVOINE', 'BLE-D'INDE', 'PROVISIONS', 'LARD', 'CHANGEMENT', and 'REMARKS'.

REMARKS. FLEUR.—Les bons échantillons sur place se tiennent un peu plus haut, mais les demandes continuent d'être limitées.

PROVISIONS.—Simplement affaire de détail. ALCALIS.—Recettes légères et peu d'affaires. Epices.—Banque de Montréal active, et avec beaucoup d'affaires à 104 et 11 de prime.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—2 avril.—FLEUR.—Plus ferme. Ventes 400 quarts à \$9.18 et \$9.52 pour la commune et la bonne de l'Etat.

CHAPEAUX ET CASQUES.

H. & C. BALZER prennent la liberté de publier en général d'examiner leur nouvelle importation de CHAPEAUX DE SOIE, do. PANAMA, do. FANCY POUR GARÇONS ET ENFANS.

THE MUSICAL WORLD, POUR 1855.

TERMES; invariablement payables d'avance. Deux copies. \$ 3 00. Cinq. 10 00.

1. Le choix de deux portraits musicaux suivants, gravés sur acier, profondément liés à un rouleau, destinés à être le commencement d'une galerie de portraits musicaux qui devront être suspendus autour du piano de chaque famille.

Nouveau Magasin.

Le soussigné vient d'ouvrir à STANFOLD, un Magasin nouveau, et prie tous les habitants des Townships de venir visiter son nouvel établissement.

CHAPEAUX! A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ 4,250 Chapeaux de Paille FINE POUR DAMES.

Le soussigné ayant eu une chance extraordinaire pour les acheter à grand marché, il y en a une grande partie qui coûtent depuis 5s. jusqu'à 10s.

Bureau des Travaux du St. Maurice. TROIS-RIVIERES, 4 JANVIER 1855.

AVIS AUX COMMERCANTS DE BOIS. COMME les Bômes du gouvernement sur le St-Maurice ne peuvent se vendre dans les printemps, qu'après que la rivière est entièrement claire des glaces, ceux qui ont des chantiers sur la principale rivière devront faire attention de ne pas mettre leur bois sur la glace est hiver pour empêcher qu'il ne descende avec les glaces sans la débâcle.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, Gér. Agent Général de Journaux etc., N. S. Rue St-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de l'Ere Nouvelle pour Québec et son district et est dûment autorisé à recevoir des annonces et des abonnements aux veaux reçus par le Journal ses reçus seront regardés comme paiements.

A VENDRE OU A LOUER.

A LOUER. La maison dans la rue Notre-Dame ci-devant occupée par Demille, Lanigan, comme Modiste; avec ses dépendances, tel que: Hangard, Etable, Remise, etc., etc.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE magnifique Maison de brique, maintenant en construction dans la rue Alexandre.

ROSE BROOK FARM;

A environ 3 milles de la ville, une superbe résidence de campagne, dans la route des Forges St-Maurice, contenant 3 arpents de front sur 38 de profondeur, et bornée par la rivière St-Maurice, avec plusieurs mille cordes de bois franc et autre, et 35 arpents de terre en pleine culture; il y a dessus construit un joli Cottage, des Etables, Granges, Remises, etc., etc., et un jeune Verger planté l'automne dernier.

A LOUER.

UNE FERME sur la Rivière Bécancour dans le Township Stanfold, à une petite distance de la Station du chemin de Fer.

A VENDRE.

UNE TERRE de deux arpents et demi de large, sur trente de profondeur, située dans la concession de St-Simon, près du moulin, éloignée de l'église d'environ une lieue, avec Maison, Grange, Etable et autres dépendances dessus construites, avec des conditions faciles.

A LOUER.

Cette jolie cote en briques situé dans la rue St-Bonaventure.

A VENDRE.

La superbe Maison à deux étages située dans le centre du village de Nicolet, à quelques pas de l'église et du collège, maintenant occupée par M. Chs. Cressé, comme maison de commerce.

A LOUER.

UN Suberbe Beau Logement adossé du magasin du Soussigné. S'adresser au soussigné.

A VENDRE.

UN TIERS dans chacun des vapeurs remarquables si bien connus du public, St-Roch et St-Maurice avec tous les gréments nécessaires à leur ligne et prêts à embarquer aux premières navigations, à des conditions très libérales.

A Louer.

L'OFFICE actuellement occupé par Wm. McDougall, Ecuyer, avocat. S'adresser à H. LOR.

A VENDRE.

UNE superbe terre située à une vingtaine d'arpents de l'église de Ste-Geneviève de Batiscan.

ADRESSES D'AFFAIRES.

Bureau d'Avocat ET DE CONSULTATION, TROIS-RIVIERES. AIMÉ DESILETS.

Wm. McDOUGALL, AVOCAT.

J. N BUREAU, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH. Trois-Rivieres, 20 juillet 1853.

J. B. RICHARD, Arpenteur Provincial, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE LA CATHÉDRALE EN CONSTRUCTION Trois-Rivieres 25 Nov. 1854.

AVIS.

UN lot de FER et trois tonneaux contenant de la MELASSE restés non réclamés dans le Hangard du soussigné depuis la saison dernière.

Attention.

Le soussigné informe respectueusement messieurs les Seigneurs et autres Propriétaires de Moulins dans le District des Trois-Rivieres, qu'il est prêt à entreprendre toutes réparations, améliorations ou constructions neuves de moulins, d'après les plans des moulins de l'Illinois et du Missouri, si avantageusement connus pour faire la vraie première qualité de fleur.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ.

- 20 Boucaults Cassonade, 100 Tonnes Melasse, 25 Quarts Sirops, 200 Boîtes Savon, 150 do Chandelles, 300 Quarts Lard Mess, 1000 Quarts Fleur, 50 Sac Ris, 100 Quarts Harengs, 150 do Morue, 300 Boîtes Thé assorti.

AVIS.

LA SOUSSIGNÉE OFFRE EN VENTE A SA BRASSERIE, Rue Notre-Dame, DE LA BIÈRE de la meilleure qualité en quarts et en bouteilles.

BLED! BLED!

A VENDRE, 400 MINOTS de bled net, première qualité. OLIVIER DUVAL, Banlieue 21

BISCUITS.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, 100 Sacs gros Biscuits. O. CHENEVERT. 19

PENSION. PENSION.

MADAME ROYER, déjà si bien connue du public de la ville de Trois-Rivieres, prend la liberté de lui annoncer respectueusement qu'elle vient de réussir à se procurer, pour le Passer et prochain, de vastes et excellents appartements dans les Barracks de Vaux de Harz, en face de la rue de Platon et Notre-Dame.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JAMES BURNS, Ecr., sont priées de régler sans délai, et ceux qui ont des réclamations contre icelle succession sont priés de les produire au soussigné.

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE.



A l'Enseigne du Godendard.

Le soussigné, se trouvant obligé de disposer d'hui au premier mai prochain, de tout son fonds de magasin d'une valeur de \$9,700, suivant inventaire, informe ses amis et le public en général qu'il vendra, AUX PRIX COUTANTS, Toutes ses marchandises qui consistent en: Draps noirs et de couleur; Casimir caraté et de couleur; Satinet; Whintey; Couvert de couleurs et sorties; Mousseline de laine; Indienne; Guinimmes; Couvert; Coton barré; Schales et chemises; Flanelle; Etouffe; Drill, etc., etc., etc.

Ferronneries:

Serrures de porte d'1 à 10 celimes; Couplets pour Chassis et autres; Clanches de portes en cuivre; Do. en fer, de 6d. à 4s. 6d.; Tarjettes de Chassis; Couteaux de table, de 3s. 3d. à 12s. 6d. la douzaine; Do. de poche, de 3d. à 5s.

Chaussures:

Bottes de veau français; Souliers de cuir à patente, pour Dames; Bottines de prunelle; Do. en Veau; Avec un assortiment complet de Chaussures d'enfants.

Groceries:

Thé; Café; Riz; Cassonade; Melasse; Chandelle; Savon; etc., etc., etc.

Peintures:

Blanc-de-plomb, en quintal; Peinture rouge, jaune, verte, bleu; Jaune Chroné; Vert de Prusse; Bleu de Prusse; Vermillon; Varnis, etc. etc. etc.

LOUIS ROBICHON, LE QUAI.

Peintre, Doreur, Etc., INFORME respectueusement le public, qu'il entreprend et exécute tout peincturage: Pour maisons unies, Faire et letter les Enseignes, Letter toutes espèces d'Inscriptions, Epitaphes, Dorer sur le verre, Imiter le Chêne, Do. le Mahogany, Do. le Noyer noir, Do. le Bois rose, Do. le Bois satin, Peindre et piquer les voitures.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. PETITS PROFITS!! GRANDS DEBITS.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT. BEAUDRY & BOUDREAU reconnaissants, de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont ouvert leur établissement, prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont en main l'assortiment le plus complet de marchandises d'hiver. Ils se flattent que sous le rapport de la qualité, la variété, la nouveauté, et la modicité de leurs prix, ils ne seront surpassés par aucune maison de cette ville.

MAISON DE PENSION.

MDE N. PRATTE pourrait encore recevoir TROIS ou quatre PENSIONNAIRES dans sa PENSION PRIVÉE, Rue St-Antoine, Trois-Rivieres, 11 janv. 1855.